

Mise au point faite par les Secrétaires Généraux de PAX ROMANA, et de la J.E.C. Internationale au sujet des relations entre les deux mouvements.

Lors de l'Assemblée Interfédérale de Pax Romana, qui s'est tenue à Lisbonne (août 1960) et du Conseil de la JEC Internationale, à Dakar (août 1958), il a été décidé que les Secrétaires Généraux poursuivront leurs efforts afin d'arriver à un accord entre les deux mouvements.

Dans ce sens, les dirigeants des deux mouvements se sont rencontrés plusieurs fois. Parmi ces rencontres, les plus importantes ont été celle de Fribourg (avril 1960) qui fit un tour d'horizon des activités des mouvements; celle de Paris (juin 1960) lors de laquelle les deux secrétaires généraux ont songé à la mise en oeuvre de quelques activités précises dans le but de rapprocher les deux mouvements.

De même, une invitation fut adressée au Secrétaire Général de la JECI, en vue d'assister à l'Assemblée Interfédérale de Lisbonne. De son côté, la JECI a invité PAX ROMANA à sa session mondiale. Nous devons mentionner la rencontre entre le Secrétaire Général et l'aumônier de la JECI, et le Président de Pax Romana - MIEC, à New York.

A l'occasion de l'Assemblée Générale de la Conférence des OIC, qui s'est tenue à Strasbourg (juin 1961), les deux Secrétaires Généraux ont décidé de faire une mise au point de l'évolution des rapports entre les deux mouvements. De ces rencontres, se dégagent quelques conclusions générales que les Secrétaires Généraux présentent en commun à l'approbation de leurs organes internationaux respectifs et compétents.

1. Nous avons constaté que des malentendus et des incompréhensions ont plusieurs fois accentué la séparation entre nos mouvements et ont empêché la connaissance de leurs buts respectifs.

Afin de dépasser cette situation, nous suggérons de continuer à exercer quelques activités concrètes; par exemple:

- (a) des rencontres régulières des membres des deux Secrétariats.
- (b) des rencontres entre les aumôniers généraux de PAX ROMANA et de la JECI.
- (c) des rencontres entre les responsables régionaux.
- (d) invitation mutuelle aux sessions.
- (e) information au sujet des activités dans les services de presse respectifs.
- (f) information mutuelle des projets des activités représentatives.

2. PAX ROMANA et la JECI devraient désapprouver, aux dirigeants internationaux, régionaux et nationaux les affirmations ou actions contribuant à accentuer les difficultés.

3. La JECI, reconnaissant l'importance du travail accompli par PAX ROMANA-MIEC au niveau universitaire, devrait encourager ses mouvements universitaires, qui ne sont pas encore en rapport avec PAX ROMANA, à établir des liens avec elle.

4. PAX ROMANA appuie lo travail de la JECI, au niveau secondaire et technique.

5. A propos de la représentation, les deux mouvements s'en tiennent aux décisions du Saint-Siège qui a conféré la représentation universitaire catholique à PAX ROMANA, et celle secondaire et technique catholique à la JECI.

En tenant compte du caractère délicat de ces activités, les deux mouvements doivent éviter toute occasion de conflits d'attribution. La JECI a déposé à l'UNESCO, une demande pour le statut consultatif pour un travail secondaire et technique.

6. Nous espérons que ces points soient le début d'une nouvelle phase des relations entre la JECI et PAX ROMANA et contribuent à trouver une solution définitive aux relations des deux mouvements.

Luz Herbert de Souza
Königsheim, 27 juillet 1967

Jaime Los Dos.
Frankfurt, 25 juillet 1967